

**accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de
CHF 1'474'000.- au crédit cadre de CHF 38'500'000.-
accordé par le Grand conseil le 27 octobre 2020 pour
financer les mesures climatiques du bâtiment EPCL-
midi à Lausanne**

du 5 novembre 2024

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit additionnel de CHF 1'474'000.- au crédit cadre de CHF 38'500'000.- accordé par le Grand conseil le 27.10.2020 pour financer les mesures climatiques du bâtiment EPCL-midi à Lausanne.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti sur 7 ans.

Art. 3

¹ Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

² Le Conseil d'Etat en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 5 novembre 2024.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

J.-F. Thuillard

I. Santucci

Date de publication : 19 novembre 2024

Délai référendaire : 23 janvier 2025